

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20201008-110_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 110 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1er Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

രശരശര

ÉTAIENT PRESENTS:

Besse Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel,

PERRON Jacques, MARLET Pierre

Chambon/Lac Monsieur LABASSE Emmanuel

Chastreix Monsieur BABUT Michel
Compains Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues Monsieur CARDENOUX Didier

Espinchal Monsieur CHANIER Jean-Luc

La Bourboule Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,

Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc

La Godivelle Madame MANSANA Jocelyne

Le Mont-Dore Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur

DUBOURG Sébastien

Le Vernet Ste Marguerite Monsieur DABERT Laurent

Montgreleix Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire Monsieur PEYRARD Nicolas

Murol Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Monsieur ECHAVIDRE Frédéric Saint Diery Monsieur CHASSARD Frédéric St Genes Champespe Monsieur PERRON Roland

Saint Nectaire Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse

St Pierre Colamine Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière Monsieur GORY François
Valbeleix Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers: En exercice: 35 - Présents: 34 Votants: 34 Absents/Excusés: Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Modification Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 150 / 2018 en date du 12 Décembre 2018 adoptant le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant communautaire ;

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant communautaire doit être revu pour inclure le Pôle Ados et donne lecture du document.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Approuve la modification du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs itinérant et du Pôle Ados de la Communauté de communes du Massif du Sancy, comme joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures

our copie conforme

e Président, lonel GAY

Communes du Massif du Sancy- 6 avenue du Général Leclerc – BP 94 – 63240 LE MONT-DORE Tél 04.73.65.24.48 – mail : ccms@cc-massifdusancy.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le

ID: 063-246300966-20201008-110_2020-DE